

ON S'ABONNE :

à Lyon, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

à Paris, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles. 24 heures avant les journaux de Paris.
 Prix :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 10 décembre.

DÉBUTS DE LA CHAMBRE ET DE M. SAUZET.

Le combat est fini. La victoire est demeurée aux doctrinaires. Courbe la tête, ô notre France, et salue tes sauveurs !

Quant à nous, la défaite nous a paru moins triste que la bataille. Entre les assaillans et les attaqués, nos sympathies étaient pour les premiers ; nous leur croyions cette pudeur d'honnêteté que les seconds ont depuis long-temps dévouée. Nous pensions d'ailleurs que la nécessité de leur position nouvelle les entraînerait forcément dans une voie moins fatale à l'honneur et au repos du pays. Mais l'éclat de cette lutte a révélé la petitesse de leurs vues, et la faiblesse de leurs conceptions politiques. Au lieu de sévères et franches déclarations, nous avons entendu de sentimentales homélies dans lesquelles on s'attachait follement à de chimériques espérances. La joute de langage a été brillante, la finesse ironique de M. Dupin, l'éloquence abondante de M. Sauzet étaient dignes de l'insolent persiflage de M. Thiers et des supplications philosophiques de M. Guizot. Rien n'y a manqué, hors la vérité, demeurée silencieuse sur son banc, pendant que les paroleurs lui faisaient un voile de leurs harangues.

Peut-être cependant n'eût-il pas été hors de propos qu'un homme se levât pour jeter un peu de conscience à travers ce déluge de phrases, et substituer à ce combat de parade où chacun semblait craindre de toucher son ennemi, une attaque à visage découvert, telle qu'en mérite l'inconcevable dédain que nos gouvernans affichent en face de l'opinion. Sans doute les hurlemens des centres eussent accueilli ses courageuses interpellations. Mais en les comparant aux magnifiques précautions oratoires de Sauzet, la France eût pu juger avec plus de précision le vide effrayant des idées du tiers-parti.

Nous dirons ici nettement notre pensée sur le grand orateur qui vient de mettre son immense talent au service de cette flasque opposition. Il nous est d'autant plus permis de parler de M. Sauzet, que prévoyant depuis long-temps sa haute portée politique, nous l'avons étudié attentivement, nous avons curieusement observé le phénomène unique de sa puissante organisation. M. Sauzet a sur la plupart de ses adversaires l'incontestable supériorité d'une âme droite et de vertueuses tendances. Loin de mépriser les enseignemens que nous fournissent les détails de la vie intérieure, nous les tenons pour capitaux, nous ne pensons pas que la probité publique s'allie jamais aux indécidables privées. Tous ceux qui ont approché M. Sauzet lui rendront comme nous cette justice, que dans cet âge de relâchement et de scepticisme, il a su conserver ses mœurs et ses croyances. Ce qu'il a dit du serment venait de son cœur ; il a pu sans fatuité le peindre par et candide. Si les intentions suffisaient, l'avenir de M. Sauzet serait beau pour lui-même et pour le pays.

Mais il n'est pas sans exemple de voir les plus hautes vertus se fourvoyer noblement à travers des routes délaissées, où malgré leur grandeur elles n'entraînent que transitoirement les partis à leur suite. L'âme et le génie ne sont pas tout : il faut encore sur la scène politique l'intelligence actuelle et profonde des élémens opposés qui demandent une direction.

Le début de M. Sauzet nous confirme dans l'opinion que nous avons toujours eue à son égard ; nous ne pensons pas qu'il comprenne suffisamment son époque pour devenir aussi grand par ses actes que par sa parole. Il y a chez lui un besoin de vénération religieuse pour les pouvoirs, une propension d'indulgence pour les abus d'autorité que le temps ou la coutume ont sanctionnés, une répugnance instinctive à pénétrer au fond des choses avec cette logique impitoyable qui pulvérise plutôt que de tolérer un sophisme, une prédilection marquée pour les explications superficielles, une tendance à couvrir de phrases les vides que sa haute sagacité devine ; si bien que beaucoup de gens qui ne l'avaient qu'imparfaitement connu, le proclamaient d'avance incapable d'imprimer un vestige reconnaissable de lui-même. Aussi, indépendamment des hésitations et des réticences dont son discours est rempli, on a pu remarquer le défaut de précision de ses attaques, et l'excessive prudence de chacune de ses réserves. En un mot, M. Sauzet est appelé à jouer à la chambre le rôle glorieux d'un orateur vertueux et bon, ce mot pris dans sa philosophique acception ; mais son esprit n'est point assez révolutionnaire pour qu'il fasse de grandes choses. Nous ne sachons aucun homme qui lutte avec lui de capacité ; si la fermeté et la décision lui viennent le tiers-parti ne le gardera pas long-temps.

Et que lui resterait-il ? Les boutades et la vagabonde opposition de M. Dupin sont-elles des théories à écrire sur les bannières de la France nouvelle ? M. Dupin homme de science, de vanité et de facéties, dont le cerveau résiste aux attractions comme le cœur au dévouement, habile chicanier politique dont l'ironie saisissante désarçonne la dignité em-

pesée des doctrinaires et remue jusqu'au vif la fibre égoïste des centres, M. Dupin dont la destinée est d'afficher par tout son dédain pour un ministère que lui enlèvent des roués moins clabaudiers et plus souples, M. Dupin ensevelirait dans son portefeuille sa popularité et son influence. Il pourrait laisser un instant respirer la France. Mais vraiment il ne saurait par où la prendre pour guérir une seule de ses plaies.

Après tout, la doctrine est supérieure au tiers-parti par sa dextérité. Elle a si bien su faire valoir les avantages de sa domesticité, que, malgré les altercations de ménage, le château n'espère pas la remplacer.

Elle a si bien payé la chambre d'impudence et de servilité qu'elle y a pour le moment conquis la majorité. Qu'elle trône donc ! L'usufruit ne sera pas éternel. Derrière la scène se fortifient des ennemis plus énergiques et plus déterminés que le tiers-parti. C'est à eux qu'il faudra tôt ou tard se mesurer. Alors les choses et les hommes seront appelés par leurs noms. Et l'on n'en sera pas quitte pour une genuflection grimacée en guise de soumission à la souveraineté populaire qu'on a tant de fois souffletée.

On lit dans le *Messenger* :

La première chose à constater, c'est que dans ce procès du système, le roi a été positivement mis en cause. L'action personnelle du roi dans le gouvernement de l'état avait bien été jusqu'à ce jour révélée, démontrée par la presse. Vaines déclamations ! disaient les organes du pouvoir : ce ne sont là que des accusations conjecturales. Maintenant la tribune a parlé, la tribune a confirmé ce qu'avait dit la presse. C'est le président de la chambre, c'est M. Dupin, l'ami du château ; M. Dupin, notabilité parlementaire dont le pouvoir a mené, dans toutes les crises ministérielles, ou l'alliance ou le concours direct ; M. Dupin qui a été en position de débattre les conditions auxquelles il accepterait le portefeuille, c'est M. Dupin, si officiellement renseigné sur les secrets du conseil, qui vient apprendre à la France la cause réelle de ses refus réitérés aux avances de la couronne. M. Dupin n'a pas voulu du ministère, parce que le ministère n'a jamais été constitué dans des conditions d'indépendance, parce que le ministère a toujours été ravalé à l'état d'une espèce de domesticité politique. Ainsi le système du 11 octobre, le système de Louis-Philippe ; les ministres du 11 octobre, les revenans du 13 novembre n'ont jamais été que les domestiques politiques de Louis-Philippe.

On lit dans le *National*

Où était généralement d'avis hier, à la sortie de la séance :
 1° Que M. le maréchal Mortier devait se retirer et n'était plus nécessaire comme prête-nom de Louis-Philippe, puisque la présidence royale a été dénoncée par MM. Passy et Dupin, et que ce fait a été accepté par la chambre ;
 2° Que M. Thiers, en formulant et nommant le système de la résistance, en persuadant à la majorité qu'il était encore l'homme le plus capable de défendre ce système par sa parole et par son épée, s'était désigné lui-même comme pouvant tenir lieu du maréchal de France, enseigne obligée de la présidence du conseil ;
 3° Que M. Dupin ayant déclaré son hostilité au système, sans pouvoir dire précisément en quoi il en différait, n'était plus dans une condition d'impartialité et d'autorité qui lui permit de présider la chambre.

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, le 8 décembre 1834.

Monsieur,

L'empressement avec lequel vous accueillez dans votre journal les plaintes de nos concitoyens, me fait espérer que vous voudrez bien publier la mienne.

Samedi dernier, à 9 heures du soir, je venais de voir un de mes amis domicilié aux Brotteaux ; à peine avais-je fait quelques pas sur le pont, après avoir payé mon passage, je me sentis violemment saisi au milieu du corps par un employé de l'octroi, qui visita mes vêtements de la tête aux pieds. Indigné d'un procédé aussi brutal, j'allais y répondre comme il convenait ; mais l'idée de la prison me retint. Je me borne donc à dénoncer cette dégoûtante avanie qui ne serait même pas excusable à la frontière, et j'aime à croire que MM. les employés supérieurs de l'octroi, instruits par votre journal, donneront des ordres pour qu'à l'avenir les citoyens paisibles ne soient plus exposés à une aussi ignominieuse inspection.

Agrérez, etc.

César LAFOND.

Clotilde a été représenté mardi au Grand-Théâtre avec un ensemble fort remarquable. Ce drame qui s'est terminé au milieu d'abondantes larmes et de nombreux applaudissemens, a fourni à deux de nos artistes l'occasion d'un éclatant succès. Valmore a fort bien composé et rendu le personnage si difficile de Christian.

Mad. Meunier a enlevé tous les suffrages par la vérité de son jeu et de son langage. Ce n'était plus l'actrice, c'était Clotilde qu'on avait sous les yeux. Mad. Meunier a tout compris. Elle a déployé, en exprimant les diverses passions de son rôle, un talent vraiment supérieur. Nous retournerons, et le public nous imitera, nous retournerons voir Clotilde ; nous avons besoin d'entendre encore ce cinquième acte où Valmore et Mad. Meunier luttent de pathétique et font tour-à-tour couler tant de pleurs. La pièce et les artistes méritent un article plus étendu. Nous le leur consacrerons demain.

Ce soir aura lieu la seconde représentation de *Clotilde*.

M. Pantaléoni, ténor italien, dont disent le plus grand bien les personnes qui dans nos salons ont pu entendre sa voix, donnera, samedi 13 courant, un concert dans la salle de la loterie. En voici le programme :

1^{re} PARTIE.

1^o Quatuor.

2^o Grand air de l'opéra : *Il Pirata*, del maestro Bollini, chanté par M. Pantaléoni.

3^o Concerto de Hummel, pour piano, exécuté par Mlle. Eugénie S.
 4^o Air de l'opéra : Anna Bolena, del maestro Donizetti, chanté par M. Pantaléoni.

SECONDE PARTIE.

5^o Duo pour piano et violon, de Guillaume Tell, exécuté par M. Alday et Mlle. Eugénie S.
 6^o Cavatine de l'opéra : *Il Pirata*, chantée par M. Pantaléoni.
 7^o Solo de violon, exécuté par M. Alday.
 8^o Grand air de l'opéra de Nôbé, del maestro Paccini, chanté par M. Pantaléoni.

Le piano sera tenu par M. Salvoni, maître de musique du théâtre de St-Charles, à Naples.

On commencera à sept heures.

On peut se procurer des billets chez tous les marchands de musique, à l'hôtel du Parc, et à la salle de la Loterie.

Prix du billet d'entrée : 3 francs.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 8 décembre.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui pour entendre le réquisitoire de M. Martin (du Nord). Cette lecture occupera plusieurs séances.

— Le *Moniteur* contient un rapport de M. Humann, saisi d'une ordonnance royale qui nomme membres d'une commission chargée de l'examen des comptes de 1834, MM. :

Le baron de Fréville, pair de France ;
 Boignes et François Delessert, députés ;
 Vivien, conseiller-d'état ;
 Bourlon, maître des requêtes ;
 Laplagne, maître des comptes ;
 Savin de Surgy, de Latena et Vial, référendaires.

— On a remarqué que les six ministres députés ont pris part, avant-hier, au scrutin qui leur a donné une majorité de 67 voix. Les trois ministres des trois jours ont cru leur délicatesse engagée à ne pas jeter leur boulet dans l'urne.

— M. Passy a été réélu hier à Louviers à la presque unanimité des suffrages.

— Il est certain que M. Robert Peel qui a traversé Paris l'avant-dernière nuit, n'a point vu M. de Talleyrand. Il n'a reçu en visite que deux de ses compatriotes, à l'un desquels il paraît avoir exprimé sa satisfaction du résultat obtenu par les doctrinaires qui, disait-il, avec leur profession de foi des deux derniers jours, ne pourront manquer d'être des nôtres.

— Hier a eu lieu au château la première réception de Philippe : elle a été assez peu nombreuse.

— Rien ne peut se comparer à l'indifférence générale qui a accueilli le résultat d'avant-hier. La bourse l'a traduit en hausse, hier à la réunion Tortoni. Ce mouvement sera suivi d'une réaction ; partout ailleurs qu'à la bourse le public était spectateur curieux, mais désintéressé du combat.

— Les billets d'invitation adressés par M. Dupin pour sa soirée d'hier, portaient : lord Brougham passera la soirée au palais de la présidence. Ce qui faisait dire à M^{me} de S... : Venez-vous chez M. Dupin ce soir, on y montrera lord Brougham. Cette particularité rappelle les invitations à dîner qu'on termine dans quelques villes du centre de la France par cet avis : *Il y aura de la marée* ; ou mieux encore les billets de réunion qu'un littérateur fashionable (M. Emile Deschamps), adressait à ses amis il y a deux heures et qui portaient : *On fera de la poésie*, comme d'autres disent : *Il y aura un violon*, ou bien : *On dansera au piano*.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Suite et fin de la séance du 6 décembre.

(Présidence de M. Dupin.)

M. Sauzet : Messieurs, hier encore j'étais résolu à me taire ; cette attitude convenait à ma position et à ma nouveauté parlementaire ; mais ma conscience ne me l'a pas permis ; je me suis senti pressé par le besoin de venir épancher mon âme devant la vôtre. C'est cet épanchement simple, naïf, candide comme moi que je viens vous présenter. Je parlerai avec loyauté ; j'ose compter sur votre indulgence.

Le premier sentiment que j'éprouve, Messieurs, c'est celui d'une affliction profonde, à la vue du spectacle qui s'est produit hier en présence de la chambre. Oh quoi ! Messieurs, nous arrivons de nos départemens avec la mission de travailler avec calme aux affaires du pays, de le doter des institutions qui lui manquent, d'améliorer sa situation matérielle, de remédier à tous les désordres moraux ; nous venons sans hostilité, comme sans condescendance pour le pouvoir, lui prêter appui dans ce qui est juste, le combattre en ce qui est mauvais, éclairer ses erreurs, modérer ses écarts, l'arrêter quelquefois, le surveiller toujours. Telle était, Messieurs, notre opinion. Nous voulons juger avec conscience les choses que nous avons jurées avec notre loyauté de députés ; mais nous enchaîner à des systèmes, jamais.

Je sais qu'il serait plus commode aux ministres d'avoir une sorte de bill d'indemnité pour le passé qui serait, quoiqu'on dise, un engagement pour l'avenir. Je le sais, Messieurs ; mais qu'arriverait-il alors ? Il arriverait que chaque ministère voudrait avoir une chambre marchant à son ombre et faite à son image, qui vivrait

et mourrait avec lui et réfléchirait ses principes. Alors, Messieurs, la prérogative royale serait brisée, car le roi ne pourrait changer son cabinet sans dissoudre la chambre qui serait rendue solidaire de ses principes:

Ce n'est pas, Messieurs, pour la facilité ministérielle que le gouvernement représentatif a été introduit; il ne faut pas rendre le pouvoir trop difficile aux hommes courageux qui en acceptent le fardeau.

Eh! honte soit à ceux qui, sans motifs, par ambition, par caprice, viennent insensément les traduire à la barre! mais quand ce sont eux qui se font les agresseurs; quand ils interpellent la chambre, quand ils viennent commenter son adresse... (Murmures.)

On a dit, Messieurs, que c'était une question de bonne foi, eh bien! j'en appelle à la bonne foi des membres de cette assemblée. Si l'adresse que vous avez votée au mois d'août avait contenu une adhésion expresse et formelle au système du cabinet, viendrait-on vous demander l'ordre du jour motivé?

Dès lors, messieurs, vous voyez qu'on ne le demande qu'à cause de l'adresse, et parce qu'on attaque l'adresse, car c'est l'attaquer que de demander à la chambre de la commenter. La chambre est souveraine ici à sa manière, elle rend ses décisions suprêmes, elle ne descend pas à les appliquer ou à les interpréter. Elle plante son drapeau, se range autour d'elle qui voudra. (Très-bien!)

Voilà, messieurs, pour la question constitutionnelle. Encore, messieurs, si au prix du contraste du premier principe du gouvernement représentatif, nous obtenons un but politique, clair et parfaitement dessiné! Mais que veut-on? on veut, cela est évident, d'une façon ou d'une autre, par adhésion, par concours, par déclaration, que la chambre avoue qu'elle est satisfaite, peu importe le mode, on veut que la chambre adhère pour le passé et pour l'avenir au système du cabinet.

Système, messieurs! on a beaucoup parlé sur ce mot; je n'aime pas à quereller sur des mots; ils valent cependant la peine d'être expliqués à la tribune, car bien des partis ont vécu sur des équivoques de mots.

Cependant, messieurs; au lieu de système, dites politique, dites marche générale de l'administration, dites ensemble de mesures gouvernementales, peu m'importe nous nous comprenons à merveille; mais je demande au ministre ce qu'il appelle son système.

Il est vrai que M. le ministre de l'intérieur vous a dit à la tribune que le système du cabinet, c'était de maintenir et d'arrêter tout ensemble la révolution de juillet. Cela veut dire, ni plus ni moins que la charte de 1830; elle a fermé la révolution; ne rétrogradons pas, car nous la rouvririons; n'allons pas en avant, car nous en commencerions une seconde, et la France et l'Europe savent ce que coûtent les révolutions.

Si c'est là ce que le cabinet appelle son système, je lui demanderais comment il vient interpellé la chambre, la sommer de faire ses preuves de dévouement à la révolution de juillet. Le roi et la charte de 1830, messieurs, voilà ce que nous voulons. Nous les avons demandés et nous avons promis de les maintenir, non pas seulement dans notre adresse, mais par notre serment (Très-bien!) et nous ne souffrirons pas que qui que ce soit vienne devant la chambre révoquer en doute la sainteté de notre serment (Très bien! très-bien!). Douter que la chambre soit dévouée à la révolution de juillet c'est douter, je ne dis pas des sentiments de la majorité, mais des sentiments de l'unanimité des membres de cette chambre. Nous avons tous prêté serment; chacun de nous sait ce que vaut un serment. et la conscience d'un homme d'honneur en sait plus là-dessus que tous les arguments de vingt sophistes.

Ainsi, si c'est un nouveau serment qu'on nous demande, c'est je ne dis pas une insulte à la chambre, parce que cette expression serait sévère, et qu'il n'y a pas d'insulte sans l'intention d'insulter, mais c'est proposer à la chambre la plus dangereuse et la plus vaine des puérités; c'est le jeu avec le serment. La chambre n'a donc pas à s'expliquer sur le système en tant qu'il s'agit de maintenir la révolution de 1830.

Mais indépendamment du système, il y a les moyens; le but est avoué par tous; c'est le maintien du trône et de la charte. On vous a dit que les moyens du gouvernement étaient d'exécuter les lois, de combattre l'émeute et de respecter les traités; mais tout cela est dans notre serment; c'est, pour nous, l'accomplissement d'un devoir; ce n'est pas un système ministériel.

Messieurs, les ministres vous ont dit que leur système était la résistance; si l'on a voulu parler de la résistance légale, ce n'est pas encore un système, car la société n'est qu'une résistance perpétuelle. Que si l'on veut parler de mesures de résistance à des économies bien entendues et à des vœux de conciliation, il faut qu'on s'explique nettement.

Messieurs, ne créons pas, au sein de la majorité, des distinctions fatales; le pays brûle qu'enfin on ne confonde plus la résistance avec l'opposition et l'opposition avec l'hostilité. Ce qui encourage l'opposition systématique, c'est le ministérialisme systématique.

Messieurs, tout cela n'avance rien pour le bonheur de la France; nous sommes tous loyaux députés; nous ne voulons pas de système, et si un jour il se manifestait une opposition systématique, laissons-lui lever sa bannière et formuler ses principes; c'est alors que la majorité pourra lui répondre.

Le cabinet n'a pas borné là ses explications: il a parlé de la réforme électorale. Je ne comprends pas sur ce point comment la chambre se lierait par un vote à l'avance sur un futur contingent. Nous ne pouvons en une seule séance dévorer toute notre session. Cependant les ministres vous ont dit qu'ils ne la repoussaient pas, qu'ils l'ajournaient seulement. Pour moi, je ne la crois ni si urgente que quelques-uns la présentent, ni si dangereuse que d'autres le disent. Comment douter des progrès de la raison publique, quand on voit que les collèges électoraux des grandes cités où se trouvent relativement les plus petites fortunes, font des choix empreints de l'esprit conservateur.

Le véritable danger est dans l'instabilité du pouvoir; ce qui importe au pays, c'est d'être bien gouverné. On vous parlera moins de réforme quand la nation sera persuadée qu'elle a de bons et loyaux députés, travaillant sans relâche au bien du pays. Réprimons avec une infatigable énergie la licence effrénée de la corruption et de l'agiotage; montrons pour les écarts de la presse un peu moins de susceptibilité, et le pays aura confiance enfin dans sa fortune. (Très-bien!)

On a parlé aussi de la grande mesure de l'amnistie; mais qu'a de commun cette mesure avec l'ordre du jour motivé? Le cabinet la désirait aussi: toute la question se réduit à l'opportunité. L'adresse n'a pas fixé d'époque: elle a laissé l'initiative au gouvernement, vous ne pouvez pas dire le contraire dans un ordre du jour motivé, si quelques députés pensent qu'il vaut mieux l'accorder aujourd'hui que de la subir plus tard. (Vives rumeurs.) A Dieu ne plaise, Messieurs, que mes paroles soient mal interprétées: ce n'est pas moi qui pense que le gouvernement doit accorder ce qu'on lui demande la lance au poing; mais il doit se garder de laisser échapper par lassitude ce qu'il aurait pu donner par générosité. Toutes ces choses, Messieurs, ne sont pas des systèmes ni des principes; c'est

pourtant à ces idées que M. le ministre de l'intérieur vous propose d'adhérer aveuglément: il vous a dit qu'il n'avait pas une page, une ligne à effacer de l'histoire de nos quatre années. Quoi! le ministère ne regrette pas une seule mesure de colère, de précipitation ou d'erreur! qui pourrait oser le dire?

On vous a parlé de la nécessité de maintenir notre état militaire: ce n'est pas un député de Lyon qui voudrait affaiblir le gouvernement; mais tout cela se trouvera dans la discussion du budget.

L'adresse, à mes yeux, se résume par ces trois mots: Economie, dignité, modération; sans l'économie l'avenir n'existe pas, et le passé est compromis; la dignité à l'intérieur, qui pourrait douter de sa nécessité? Qu'on s'attende ici à toute franchise: car l'insinuation, c'est la guerre avec la perdition de plus et les périls de moins; ce que la chambre a voulu dire, c'est que l'honneur et la considération des hommes du pouvoir sont un patrimoine que revendique la France. Quant à la dignité à l'extérieur, je n'ai point à examiner si dans les premiers jours de la révolution il eût fallu déchirer les traités: je crois que le gouvernement a pris, en les exécutant la meilleure voie. Il est vrai que le cabinet nous conduit encore ici à une question brillante et ardue.

Je me permettrai cependant une observation: une des bases de ce que le ministère appelle son système, c'est l'alliance anglaise. Le ministère nous dira-t-il que, quels que soient les changements qui arrivent dans l'administration de ce pays, il veut lier la chambre dans la partie de son système qu'il appelle l'alliance anglaise? (Rumeurs négatives.) Oui, Messieurs, si cette alliance était désertée par l'Angleterre, la chambre voudrait-elle se lier à elle à perpétuité?

La modération, Messieurs, ce n'est pas l'encouragement des émeutes: c'est de sentir que, de toutes parts, le besoin de conciliation se fait sentir; c'est de voir qu'autour de quelques opposants inébranlables se trouve une masse flottante qui n'attend qu'un signal pour se rallier; ce signal, il faut enfin le donner, et ne pas chercher, la lance au poing, à perpétuer nos discordes. C'est ce ralliement que la France appelle de tous ses vœux; quand elle verra sur cette bannière où l'on voulait écrire *résistance*, inscrire le mot de *réconciliation*, elle se pressera autour de vous. Ne vous laissez pas effrayer par la violence agoussante des partis; la modération et la clémence les tue.

Espérons donc que nous verrons bientôt descendre du trône un de ces grands actes qui destituent les partis, et ils sentiront bientôt qu'on est mal à l'aise à constater un pouvoir dont on a subi la clémence.

Voilà ce qu'a voulu l'adresse. La chambre qui nous a précédés appartient à l'histoire. Notre tâche sera plus douce sans être plus belle, et si la chambre de 1831 s'est appelée la chambre de la résistance, la chambre de 1834 s'appellera la chambre de la réconciliation.

Quelle serait, dans le cas de dissolution du cabinet, la position de la chambre qui aurait donné un vote de confiance? L'avenir du gouvernement représentatif vous est remis. Votre adhésion ne servirait au ministère que comme une sorte d'oraison funèbre. Du jour où vous auriez voté un ordre du jour motivé, c'en serait fait de notre indépendance, et le vœu de nos électeurs serait déçu; ce qu'on vous demande, c'est un démenti solennel à votre dignité.

Voilà, Messieurs, la pensée qui me préoccupe et que j'ai voulu vous faire partager.

Ministres du roi, choisissez: ou la chambre, en passant à l'ordre du jour pur et simple, vous dira: Le roi vous a nommé ministres; mais nous attendons vos actes; le passé ne nous concerne pas, nous ne pouvons pas juger la chambre qui n'est plus, car si nous nous permettions de la louer, demain ceux qui nous succéderaient, oseraient nous blâmer.

Nous n'avons à répondre que de nos actes: le passé, nous n'en sommes pas les juges et nous ne voulons pas nous en faire les accusateurs; l'avenir, nous ne l'engageons pas; nous admettons ce qui est bon, nous éclairons ce qui est douteux, c'est notre dernier mot.

Point d'hostilités ni de condescendance, et si ce langage noble et sincère vous suffit, vaquons, chacun de notre côté, aux affaires du pays. (Très-bien! bien!)

L'ordre du jour motivé, c'est l'avilissement de la chambre (Murmures au centre.)

Je n'insulte pas la chambre, quand je suppose qu'elle ne fera pas des actes dans lesquels je vois cette conséquence funeste. Je n'insulte pas même ceux qui le demandent, quand cette conséquence n'est pas dans leurs intentions. Mais ces conséquences, sont écrites dans les faits. Ils sont inexorables; et quand on a voulu la paix, l'union, si l'opinion, non pas l'opinion du caprice, mais l'opinion éclairée, juge que la chambre a méconnu sa dignité, ce n'est pas le cabinet qui vous la rendra.

Voilà ce que serait l'ordre du jour motivé, voilà les conséquences, vous ne l'adopterez point. Pour moi, mon choix est fait. Je ne désire pas la retraite de l'administration. De tels déplacements sont toujours embarrassés dans la société et donnent peu de considération au pouvoir.

Mais ces inconveniens ne sont rien auprès de l'indépendance de la chambre; et si, pour garder ce cabinet, il faut porter atteinte à sa dignité, lui faire faire un pas rétrograde, démentir son passé, engager son avenir, alors, je le déclare avec la royauté d'un bon et fidèle député, il n'est pas de cabinet, quel qu'il soit, dont la conversation ne me parût trop chère à ce prix. Convaincus que tout motif émis dans l'ordre du jour ne tendrait qu'à compromettre la chambre et à déshonorer ses membres, je vote contre tout motif et je demande formellement que la chambre passe purement et simplement à l'ordre du jour.

La séance est suspendue pendant dix minutes. M. Sauzet reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues des divers côtés de la chambre.

MM. Duvergier de Hauranne, Keratry et Viennet osent seuls aborder le banc des ministres qui paraissent consternés.

Après M. Sauzet, MM. Persil et Dupin ont pris la parole, ensuite M. Jaubert est monté à la tribune.

M. Jaubert: La question des revirements ministériels me paraît épuisée. Nous avons entendu d'abord les ministres actuels, et, j'ose dire qu'ils se sont maintenus dans les limites de la plus stricte convenance. Nous avons ensuite entendu les ministres des trois jours, parmi lesquels il en est un qui a courageusement et éloquemment exprimé une opinion qui est la mienne. Nous avons ensuite entendu un orateur qui a revendiqué la grande influence qu'il a exercée sur la formation du ministère des trois jours. Qu'est-il résulté de ces explications? c'est qu'il y a difficulté insurmontable à former un cabinet, lorsqu'on ne s'est pas réuni d'avance, lorsqu'on ne s'est pas concerté, lorsqu'on n'a pas des principes arrêtés, qu'arrive-t-il? C'est qu'au bout de deux jours on est obligé de se séparer, et on s'expose, comme cela est arrivé à M. Charles Dupin, à être désavoué sur un point essentiel par un de ses collègues.

Ce qu'il importe en ce moment, c'est de savoir si la politique fondée par Casimir Périer, et qui a porté de si heureux fruits, doit être abandonnée par la chambre. Pour moi, je ne le pense pas; il suffirait de consulter l'esprit qui a présidé aux élections généra-

les; vous savez, messieurs, quel a été le désappointement immense des partis après les élections, ils ne se sont pas mépris sur ce grand fait, ils ont compris que la chambre nouvelle apportait une grande force au pouvoir.

Il restait cependant une ressource aux partis, c'était de torturer le sens de l'adresse, et il faut avouer que cette tactique a été largement mise en pratique. L'honorable président vous a dit que c'était par suite d'un système (car il a prononcé ce mot) que l'adresse avait été rédigée.

Messieurs, une chambre nouvelle, vous l'a-t-on dit, ne peut pas s'engager, on ne sait pas ce qui peut arriver. (Rires et murmures.) Et moi je maintiens qu'une chambre nouvelle ne saurait trop tôt se hâter de se prononcer, ce n'est pas trop du concours de trois pouvoirs pour faire face à tous les dangers dont le gouvernement est sans cesse environné.

Messieurs, l'honorable président a parlé d'impopularité, et nous aussi, messieurs, nous avons eu la gloire de conq. érir, dans un certain public et à la sueur de notre front une immense impopularité. (Longue hilarité.)

Voix de la gauche: Un immense ridicule.

M. Jaubert: Messieurs, hommes d'une conviction ferme et arrêtée, nous reconnaissons des chefs, non parce qu'ils nous imposent leur volonté, mais parce qu'ils soutiennent notre système. (Rire prolongé.)

M. Bugeaud: Oui notre système, bravo!

M. Jaubert: Il faut en convenir, messieurs, les journaux n'ont rien épargné pour faire maître des dissentimens, pour les propager, pour les envenimer; ils se sont appliqués, avec un soin que j'appellerai infernal (explosion d'hilarité), à accréditer les soupçons, les inimitiés, les bruits injurieux. Il en est résulté, qu'à force d'entendre répéter sans cesse qu'on se détestait réciproquement, on a fini par le croire. (Rire prolongé.)

On vous a dit que les partis étaient renversés, que leurs dernières espérances étaient anéanties. Il n'est point vrai, messieurs, que la victoire soit aussi complète, aussi décisive qu'on le dit. A en croire les optimistes, les factieux auraient donné leur démission. Il n'en est pas ainsi, messieurs. Il ne faut pas se le dissimuler, le gouvernement a affaire à des factions vivaces, implacables, qui n'ont pas été désarmées. Restons donc à notre poste, et ne nous hâtons pas, dans l'effusion d'une sensibilité naïve (rires d'approbation sur les bancs ministériels), ne nous hâtons pas de livrer à de nouveaux hasards la sécurité du pays. (Bravos sur les bancs de MM. Odier, J. Lefebvre, Falchiron, Bugeaud.) On tranche du vainqueur généreux, et on ne voit pas la façon dédaigneuse dont les partis reçoivent les avances impolitiques qui leur sont faites. Messieurs, voyez déjà la joie des factions; ce qu'elles veulent, ces factions ennemies, c'est la déconsidération du pouvoir. Ne leur donnons pas satisfaction, et continuons à marcher dans les voies que la chambre de 1831 nous a tracées.

M. Madier de Montjeau: Très-bien!

M. Teste: La chambre pressent que je n'ai pas de longues explications à lui donner. La chambre appréciera les motifs pour lesquels je m'abstendrai d'occuper long-temps cette tribune. Je sacrifierai dans cette circonstance à des convenances de position, mes convenances personnelles. J'ai compris que la question des revirements ministériels était épuisée. Elle le serait réellement épuisée, si je n'avais pas été précédé à cette tribune par un membre avec lequel il est bien difficile que des questions de ce genre se terminent. (Applaudissemens.)

Puisqu'on a touché à cette question, je dois donner à mes collègues des explications d'autant plus importantes que celui des membres du cabinet des trois jours auquel on a fait allusion, a cessé de siéger dans cette enceinte.

Comment M. le comte Jaubert n'a-t-il pas reconnu et respecté le caractère de réserve et de bienséance que l'honorable M. Passy a mis dans les explications qu'il a données à la chambre au nom du cabinet des trois jours? C'est un hommage dont je prends ma part mais dont la plus grande partie revient à l'honorable M. Passy. Il est absent, cet hommage ne lui a pas été rendu et je le fais hautement.

Plusieurs membres: Bien! bien!

M. Teste: On a pris texte de mes paroles pour dire que j'avais donné un désaveu à l'un de mes anciens collègues. On a été jusqu'à prononcer le mot de défection. Il n'y a eu de ma part ni désaveu, ni défection. La défection n'est pas dans mes habitudes, pas plus que dans mon caractère. J'ai reconnu dans les sentimens exprimés par l'honorable M. Charles Dupin, la plupart des sentimens que j'aurais exprimés moi-même. Mais je tenais et je devais tenir à ce que le langage de M. Charles Dupin pût être confondu avec ce que nous avions cru devoir apporter en tribut à la chambre touchant la formation et la dissolution du ministère des trois jours.

Permis maintenant à tout le monde de remarquer que ce ministère n'a duré que trois jours, de le noter comme un phénomène politique. Je dirai seulement qu'un ministère a toujours assez duré lorsque ceux qui le composaient l'ont accepté sans l'avoir désiré, et quand ils l'ont quitté dès que leur conscience leur en a fait un devoir. (Applaudissemens.)

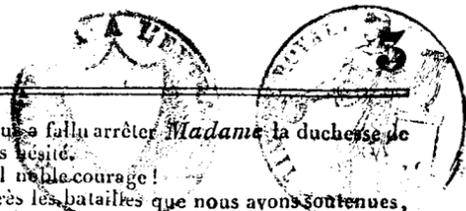
M. Hervé monte à la tribune. Un grand nombre de députés quittent leurs places et les conversations particulières s'établissent. M. Hervé prononce un assez long discours écrit dans lequel il annonce que son mandat n'est pas de trouver tout bien, mais d'appuyer le gouvernement que la révolution a fondé; de lui imprimer une action dégagée de tout nuage. Il se plaint de ce que la chambre, prenant pour maxime la parole de son président: « On ne s'appuie que sur ce qui résiste » semble vouloir constituer en état de résistance du gouvernement. (On rit.) Il termine en déclarant qu'il donnera au cabinet les explications qu'il demande, et qu'il les donnera favorables à son maintien.

Sur un grand nombre de bancs: Aux voix! aux voix!

M. Saint-Marc Girardin, d'une voix de caillette: Messieurs, un des orateurs que la chambre a entendus tout à l'heure, l'honorable M. Teste, reprochait à mon honorable ami, M. Jaubert de s'étonner que le ministère dont il a fait partie n'eût duré que trois jours. Quant à moi, je ne m'étonnerai jamais de l'instabilité ministérielle dans notre pays. (Marques d'impatience.)

L'adresse a donné lieu à beaucoup de commentaires. Notre honorable président en a fait hier une apologie éloquent. Je ne trouve qu'un malheur à l'adresse, et je suis fâché que ce malheur soit précisément la cause de l'éloge de M. le président. L'adresse, a-t-il dit, a plu à tout le monde. Je dirai, moi, tant pis pour l'adresse. Il faut être bien souple, bien conciliant, bien transactionnaire pour plaire à tout le monde. N'est-ce pas quelquefois une qualité de déplaire et de déplaire à beaucoup de monde? Si je voulais citer un exemple fameux, je citerais celui de notre honorable président lui-même. N'a-t-il pas rappelé à combien de calamités il a été en butte; ce n'est pas lui qui plût à tout le monde. (Longue hilarité.) Et c'est précisément ce qui fait le mérite et la dignité de son caractère. (M. Dupin rit beaucoup.)

A entendre notre honorable président, il faudrait saluer l'adresse comme un miracle, comme un phénomène. (Impatience et murmures.) Il vous a rappelé l'hommage qui lui a été rendu au-dehors



de cette chambre par un des organes les plus vifs et les plus sincères, je le reconnais de l'opposition libérale. Pendant trois jours c'est l'adresse qui a été au pouvoir et M. Ch. Dupin vous a dit : si vous voulez connaître notre système, lisez l'adresse. (Rires et murmures.)

Je me défie, messieurs, d'une adresse qui a plu à tout le monde, ce n'est pas là l'éloge que je voudrais qui lui fût adressé.

Voix nombreuses : Au fait ! à la question ! Vous dites toujours la même chose.

M. Saint-Marc Girardin : L'adresse a soulevé des commentaires au-dedans de cette chambre et au-dehors.

De toutes parts : Aux voix ! aux voix !

M. Havin : Vous avez dit cela cent fois dans le *Journal des Débats*.

M. Saint-Marc Girardin : Je ne veux pas abuser de la patience de la chambre. (Aux voix ! aux voix !) Je renonce à développer plusieurs parties de mon opinion.

De toutes parts : A toutes, s'il vous plaît.

M. le président : Messieurs, encore un peu de patience, c'est le dernier orateur inscrit.

M. Saint-Marc Girardin : Il y a d'un côté le système que l'honorable président a l'air de regarder comme tant soit peu *cabalistique*. (Explosion de rires.)

Voix des extrémités : Le mot est heureux.

M. Saint-Marc Girardin abandonne la tribune sans achever sa phrase. (Marques générales de satisfaction.)

De toutes parts : Aux voix ! aux voix !

M. Berryer se dirige vers la tribune, mais les cris aux voix ! le forcent de retourner à sa place.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. le président : Deux propositions sont faites ; l'une, par M. Hervé, ainsi conçue : La chambre, satisfaite des explications qu'elle a entendues sur la politique suivie par le gouvernement, et n'y trouvant rien que de conforme aux principes exprimés dans son adresse, passe à l'ordre du jour.

L'autre proposition, ajoute M. le président, est faite par M. Sauzet. Elle consiste à dire que la chambre passe immédiatement et simplement à l'ordre du jour. (Nombreuses marques d'adhésion à gauche et au centre gauche.)

M. Mauguin : L'ordre du jour pur et simple doit toujours avoir la priorité. (Oui ! oui ! Assentiment prononcé aux extrémités.)

M. le président rappelle qu'en 1831 l'ordre du jour motivé obtint la priorité.

MM. Mauguin et Laffitte réclament la parole.

M. O. Barrot : Il n'y aurait intérêt à réclamer la priorité pour l'ordre du jour pur et simple que s'il y avait contestation ; en l'absence de toute contestation je ne vois pas d'inconvénient à ce que la chambre soit consultée.

M. Mauguin : Je demande l'appel nominal.

Une vingtaine de membres des extrémités appuient la proposition de M. Mauguin.

M. le président donne une nouvelle lecture de l'ordre du jour motivé de M. Hervé.

M. Guizot monte à la tribune. Le silence s'établit avec peine.

Messieurs, dit le ministre, la chambre nous rendra cette justice que nous sommes constamment appliqués à concilier les égards que nous avons trouvés dus à l'adresse avec ce que nous regardons comme une nécessité politique de la situation du pays et de la nôtre en particulier... (Explosion de murmures à droite et à gauche.)

Plusieurs membres : Assez ! assez !

M. Guizot, avec violence : J'attendrai le silence ; j'ai besoin de me faire entendre, dans l'intérêt du pays et pour l'acquit de mon propre honneur.

L'orateur répète sa phrase et ajoute : Nous voulons sortir de l'incertitude où la France se trouve avec nous.

Plusieurs membres : Aux voix ! aux voix !

M. Guizot : Cet empressement me ferait croire que vous n'êtes pas pressés de sortir de cette incertitude ; que vous tenez à la prolonger ; que vous en avez besoin.

A gauche : C'est vous qui en avez besoin.

M. Guizot : L'incertitude, nous la repoussons. Ce que nous voulons, c'est votre concours ; c'est votre appui que nous demandons dans des circonstances aussi graves.

Je viens adhérer pleinement à l'ordre du jour présenté par l'honorable M. Hervé ; il rend hommage à l'adresse de la chambre, en maintenant les principes, et manifeste en même temps l'intention de soutenir le gouvernement dans la marche qu'il a suivie ; de l'exhorter à persévérer et de lui prêter appui et concours. C'est le but que nous avons toujours poursuivi ; jamais nous n'avons mis l'adresse en question.

A la troisième section de gauche : Si ! si !

M. Guizot : Jamais, je le répète, nous n'avons mis l'adresse en question...

M. Demarçay : La discussion générale est fermée.

M. Guizot : Je prie M. le général Demarçay de se souvenir que l'ordre du jour motivé est en question.

A gauche : Mais la discussion générale est fermée.

M. Guizot : Je viens donc exprimer l'adhésion du gouvernement à l'ordre du jour motivé qui a été soumis à la chambre ; il satisfait, je le répète, aux deux conditions que nous avons toujours voulu remplir : le respect de l'adresse et la cessation de tous les doutes.

Nombre de membres : Aux voix ! aux voix !

M. Sauzet, de sa place : La politique de la chambre, c'est la charte de 1830...

A la troisième section de gauche : Oui ! oui !

M. Sauzet : C'est la charte de 1830, ni plus ni moins ; la réponse aux explications, c'est un ordre du jour pur et simple...

Nombre de membres : Très bien ! très bien !

M. Sauzet : Il n'est pas plus dans la dignité de la chambre de modifier son adresse que de l'interpréter.

M. Jaubert : Il ne s'agit pas d'interpréter.

Nombre de membres : Si ! si !

M. Agier : Eh ! mon dieu, non !

Une vive agitation règne sur tous les bancs.

M. le président, après avoir agité long-temps sa sonnette : La chambre a prononcé la clôture de la discussion générale ; mais on peut discuter sur l'ordre du jour motivé.

M. Thiers, à la tribune : Messieurs...

Plusieurs membres : Aux voix ! aux voix !

M. Thiers : S'il ne s'agissait que de notre intérêt personnel... (Éclats de rire. — La fin de la phrase se perd au milieu du bruit.)

Je veux seulement prendre acte devant la chambre que je défends jusqu'au bout le système que je crois le seul salutaire à la France. Ah ! messieurs, ce n'est pas le pouvoir que nous venons demander et défendre. Vous le savez, dans des circonstances aussi graves, des hommes politiques ne viennent pas en face du pays pour parler

d'eux-mêmes. Mais j'ai besoin de me faire entendre, j'ai besoin d'attention et de silence.

Plusieurs membres : Eh bien, voyons.

M. Thiers : L'honorable M. Sauzet vous a dit que les ministres avaient compromis la prérogative royale. Je demande à le réfuter.

Un grand nombre de membres : Ah ! ah ! la discussion générale est fermée.

M. Thiers : En vérité, nous présentons un spectacle singulier, étrange.

Un membre : Hélas !

M. Thiers : Si ma mémoire est fidèle, ce que l'opposition disait toujours (et bien qu'elle en fit une mauvaise application, elle avait raison en principe), c'est que nous n'avions jamais que des ministres au jour le jour, sans veille et sans lendemain ; vivant au hasard, évitant la chambre : se traînant péniblement jusqu'au budget.

Je m'adresse à vous tous, et je demande si ce n'est pas là ce que nous avons toujours entendus dire ; voilà, messieurs, ce qui s'est écrit, ce qui s'imprime depuis long-temps. Eh bien ! aujourd'hui, voici un ministère qui déclare qu'il y a un système ; un ministère qui ne se cache pas, qui ne veut pas éviter vos décisions ; mais qui les provoque et les appelle ; voici un ministère qui demande hautement votre concours et votre appui. Sur qui maintenant retomberont les reproches de l'opposition ? sur nous ou sur nos adversaires ? De sont nos adversaires qui veulent l'incertitude et se réfugiaient dans l'obscurité. Quant à nous, la question est posée ; affirmativement ou négativement elle aura le résultat qu'elle doit avoir.

Voyons donc si le vote d'un ordre du jour enchaînerait votre indépendance, gênerait votre liberté ? Est-ce que vous n'auriez plus de projets à discuter, à rejeter ou bien à admettre ! est-ce que la chambre qui a voté l'ordre du jour à M. Casimir-Périer était servile ? Je repousse, je proteste de toutes mes forces contre une pareille imputation. La chambre de cette époque a traversé noblement de grands périls. Messieurs, ici, de cette tribune, nous avons entendu le tambour, nous avons entendu les sommations de l'émeute et de la rue. (Applaudissements.)

Cette chambre-là, croyez-moi bien, peut servir de modèle à d'autres. Elle avait reconnu les nécessités du gouvernement représentatif : un ordre du jour lui fut présenté, elle y adhéra sans honte, sans tracasserie, sans petitesse. (Applaudissements au pur centre.)

Nous que l'on accuse maintenant de violer la prérogative royale, nous l'avons défendue de notre voix et de nos personnes. (Rires et bruit à gauche.)

Une voix : Sur la place de la Bourse !

M. Thiers : Nous sommes des hommes qui se sont fermement prononcés pour la monarchie ; qui donc peut mettre en doute notre respect de la prérogative ? et comment supposer que nous la compromettrions jamais ? Non, le danger n'est pas là : nous ne voulons pas toucher aux prérogatives royales ? nous voulons pour le pouvoir votre concours entier, ferme, décidé. Dans notre conviction il ne suffit pas que le roi ait nommé ses ministres, il faut que la chambre les seconde et les soutienne. Nous proclamons ici la véritable maxime du gouvernement constitutionnel.

Au centre : C'est bien cela.

M. Thiers : On nous conseille d'attendre le vote des lois, la discussion du budget ! Quoi, c'est-là l'idée que vous vous faites du gouvernement constitutionnel ! Il faudrait que nous subissions le pouvoir jusqu'à ce qu'il plaise à la chambre de discuter le budget et de nous dire : *Allez vous-en*. Pour nous, Messieurs, nous plaçons le gouvernement représentatif dans une situation un peu plus élevée. M. de Polignac est un exemple ; des ministres qui se respectent n'en viennent pas là. C'est une susceptibilité, Messieurs, dont nous n'avons pas à rougir ; elle est noble, elle est honorable.

M. Agier : Oui ! oui ! (Le centre applaudit.)

M. Thiers : Elle vaut mieux que la pompeuse résignation que l'on nous conseille. Le pouvoir, avec l'appui de la chambre est encore assez difficile ; c'est M. Périer qui le disait. Nous le répétons après ce grand homme.

Pensez-vous, Messieurs, que nous n'aurons plus de jours malheureux à traverser ? Tout n'est pas fini (mouvement général)... Oui, les jours les plus difficiles sont passés, je l'espère du moins et le désire ; mais vous (M. Thiers regarde M. Sauzet), député de Lyon, croyez-vous qu'il suffise de quelques paroles qui font honneur à votre sensibilité pour calmer les troubles ? croyez-vous que tout soit fini... (Nouveau mouvement. — Écoutons ! écoutons !) pour jamais ? croyez-vous que toutes les parties de la France n'aient pas besoin d'être tenues d'une main ferme ? Il ne faut pas se donner à si bon marché les honneurs de la réconciliation ? il ne suffit pas de la désirer, de la demander dans ses vœux, il faut encore la rendre facile. Sous la Législative, il y eut tout-à-coup un esprit de bienveillance universelle : on oubia tout, on s'embrassa... et quelques jours après, le trône était renversé. (Acclamations au centre. Mouvement dans les tribunes.)

Il ne faut pas se donner si facilement les honneurs de la bienveillance et de la réconciliation. Ne vous imaginez pas qu'il dépende d'un vœu de rapprocher les hommes. Ah ! si la réconciliation ne coûtait pas davantage, croyez-vous donc que nous prenons tant de plaisir aux divisions ; croyez-vous donc que nous ayons tant de goût aux disputes, aux discussions avec nos amis.

Je vous le jure, Messieurs, il faut toute la force d'une conviction profonde sur la nécessité d'un système qui, seul nous préserve et nous sauve, pour me séparer d'amis qui m'étaient chers ; Bruit. Chuchotemens) mais par malheur la réconciliation des hommes ne tient pas à des phrases brillantes. Il faut le temps, c'est le temps qui réunit et qui rapproche. En attendant, il faut de la fermeté, de l'énergie, de la persévérance. (Applaudissements au centre.)

Messieurs, on dit que la chambre est une chambre nouvelle. Parce que cent cinquante députés nouveaux sont arrivés ici, croyez-vous que l'esprit de la chambre soit changé, croyez-vous que les hommes qui ont été élus ne savaient rien de ce qui se passait en France, croyez-vous qu'ils soient ici pour tout apprendre ? Et vous, M. Sauzet, le passé n'est-il rien pour vous ? Murmures sur les bancs de l'opposition.) Le passé, l'ignorez-vous, M. Sauzet ? (Explosion de murmures.)

Dieu me préserve, messieurs, de blesser un collègue aussi honorable que M. Sauzet. Je dis qu'il n'est pas vrai de dire que, parce que la chambre est nouvelle, le passé n'existe plus, que ce passé a été détruit par le vote des électeurs ; mais ce vote a renvoyé à la chambre nouvelle les deux tiers de l'ancienne. Comme vous le disiez hier mon honorable ami M. Guizot, nous sommes des gens connus.

Voix des extrémités : très connus. (On rit.)

M. Thiers : Messieurs, nous professons l'amour de nos institutions, amour sincère, non point un amour platonique, mais un amour efficace et réel. (Rires et murmures sur les bancs de l'opposition.)

Quand il nous a fallu marcher contre Anvers, certes, Messieurs nous courrions alors beaucoup de périls, de grands périls, nous avons dit au roi mettez la main sur la garde de votre épée ; quand il nous a fallu frapper les factions à droite, à gauche, nous n'avons

pas hésité ; quand il nous a fallu arrêter Madame la duchesse de Berry, nous n'avons pas hésité.

Aux extrémités ; Quel noble courage !

M. Thiers : Quand après les batailles que nous avons soutenues, on est venu nous demander des conseils de guerre, c'est nous qui avons résisté. (Dénégations à gauche ; applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Notre système, le voilà. Notre système, Messieurs, n'est pas une abstraction ; nous l'avons appliqué à la face de la France. (Bravos au centre.)

Sans doute, Messieurs, et nous le connaissons, nous avons commis des fautes : mais croyez-vous, vous qui voulez nous remplacer, croyez-vous que vous n'en commettrez pas, croyez-vous que vous seriez infailibles ? Oui, nous avons commis des fautes ; mais ce n'est pas pour nos fautes que nous vous demandons votre adhésion, c'est pour notre politique soutenue, j'ose le dire, avec courage et avec dévouement. (Bravos réitérés.)

Messieurs, quand nous venons vous demander de nous donner de la certitude, ce n'est pas notre existence qui est mise en question ; quoiqu'il arrive, nous serons encore, sur les bancs de cette chambre, des hommes honorables qui braverons toutes les calomnies dirigées contre eux. Avons-nous fait des procès à la presse quand elle nous a calomniés ; avons-nous fait des procès à la presse pour satisfaire nos amours-propres blessés ?

Je le répète, Messieurs, ce n'est pas notre existence que nous vous demandons, c'est la certitude. Messieurs, quel que soit le ministère, il faut que la majorité lui appartienne. (Applaudissements.)

Eh bien ! messieurs, nous le déclarons, qu'un ministère, expression de la majorité nous remplace, dans les jours de périls nous l'appuierons, et quand le calme sera revenu, nous ne le tracasserons pas. (Bravos prolongés sur les bancs ministériels.)

M. le président annonce que la chambre va voter au scrutin sur l'ordre du jour motivé.

M. Guizot : Je demande que la chambre reste en place pendant le vote. (Oui ! oui !)

Pendant l'appel nominal, la plus vive agitation règne dans l'assemblée. Un colloque des plus animés s'établit au banc des ministres entre MM. Barrot et Thiers. MM. Bugeaud, Vigier, Fulchiron, J. Lefebvre, viennent offrir leurs félicitations à M. le ministre de l'intérieur.

Nous remarquons que MM. Teste et Ch. Dupin s'abstiennent de voter. M. Guizot regarde avec anxiété, en déposant son vote, le nombre des boules noires déposées dans l'urne du scrutin.

MM. Dupin et Etienne quittent la salle long-temps avant le dépouillement du scrutin. Les membres de la chambre réunis dans l'enceinte circulaire au pied de la tribune attendent impatiemment l'issue du vote.

M. le président (profond e.) : Voici le résultat du scrutin ;

Nombre des votans	301
Boules blanches	184 (Sensation.)
Boules noires	117

MM. Thiers et Guizot reçoivent les félicitations de tous les membres des centres.

L'assemblée se sépare en tumulte.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)
Séance du lundi 8 octobre 1834.
(Présidence de M. Pelet, de la Lozère.)

La séance est ouverte à une heure 1/2.

M. Martineau, dont l'absence avait été si vivement sentie, est à son banc.

Le procès-verbal est lu en présence de trente députés au plus. MM. Humann et Persil sont seuls au banc des ministres.

M. Parant est à la tribune. Il propose l'admission de M. Félix Nogaret : député (de l'Aveyron). Cette admission est prononcée.

L'admission de MM. Tabaut Linetière et Jouvot est également prononcée.

M. Anlot, député (de l'Orne), demande un congé de 15 jours à 3 semaines pour cause de santé (Accordé.)

M. Tabaut Linetière, M. Nogaret et M. Jouvot prêtent serment.

M. Benjamin Delessert propose à la chambre un projet de loi sur l'établissement d'une caisse d'épargne, dans chaque chef-lieu de départements.

L'ordre du jour appelle le développement de la proposition de M. Parant, relative aux majorités. M. Parant développe à la chambre cette proposition au milieu des conversations particulières. Elle est ainsi conçue :

Art. 1^{er}. Toute institution de majorité est interdite à l'avenir.

Art. 2. Les biens particuliers affectés jusqu'à ce jour à la constitution du majorat, demeurent jusqu'à présent libres entre les mains des possesseurs actuels, sauf les exceptions suivantes.

Art. 3. S'il existe dans la ligne directe des possesseurs des appelés nés ou connus avant la promulgation de la présente loi, les biens grevés de majorité ne deviendront libres qu'entre les mains du dernier des appelés. Cette exception, dans le cas où le majorat aurait été constitué en faveur des collatéraux ou de personnes étrangères aux fondateurs est applicable aux appelés dans la ligne électorale ou étrangère.

Art. 4. Si au jour de la promulgation de la présente loi le possesseur ou appelé est marié et si son mariage a été contracté, il ne pourra hypothéquer ni aliéner ses biens jusqu'à la dissolution du mariage. Il en sera de même de tous les cas du mariage ainsi contractés, s'il existe des enfans non appelés, et les biens ne pourront être aliénés ni hypothéqués tant que les enfans vivront.

Art. 5. Néanmoins dans tous les cas prévus par l'art. précédent le possesseur ou appelé pourra avec le consentement de la femme disposer des biens pour l'établissement des enfans.

Il y aura samedi séance publique pour le développement de la proposition de M. Benjamin Delessert et la discussion de la proposition de M. Parant. D'ici-là, s'il y a lieu, la chambre sera convoquée à domicile.

La séance est levée à 2 heures.

Demain, réuniou dans les bureaux.

Hôpitaux civils de Lyon.

Le conseil-général d'administration fera célébrer, le lundi 19 janvier 1835, à dix heures du matin, dans l'église de l'hospice de la Charité de cette ville, un service solennel pour le repos de l'âme de M. Louis RIBE, bienfaiteur de cet hospice, et à l'intention de toute sa famille et de son épouse, née Marie-Thérèse Leydet.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ADJUDICATION PRÉPARATOIRE.

VENTE PAR LA VOIE DE LICITATION,

A laquelle les étrangers seront admis,

De trois maisons situées à Lyon, et d'un petit domaine

situé sur la commune de Francheville, le tout dépendant de la succession de Léonard Sarcey.

La vente est poursuivie à la requête du sieur Jean-Baptiste Sarcey, marchand tapissier, demeurant à Lyon, place Montazet, n. 1, cohéritier pour un tiers de Léonard Sarcey son aïeul, lequel continue à constituer pour son avoué, M^e Pierre-Marie Brun, licencié en droit et avoué, exerçant près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Tramassac, n. 2;

Contre Benoîte Collet, veuve du sieur Louis Sarcey, rentière, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, n. 13, en son nom personnel et comme tutrice légale de Jean-Claude et Jeanne-Marie-Françoise Sarcey, ses enfants mineurs, aussi cohéritiers, chacun pour un tiers dudit Léonard Sarcey, laquelle a fait constitution d'avoué en la personne de M^e Richard; exerçant en cette qualité près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue de la Baleine;

En présence du sieur Jean-Marie Jacquemet, cultivateur, demeurant en la commune de Saint-Pierre-la-Palud, canton de l'Arbresle, en sa qualité de subrogé tuteur des deux mineurs Sarcey; lequel a constitué pour avoué, M^e Phélip, ayant cette qualité près le même tribunal, demeurant à Lyon, place du Change.

Et en exécution de deux jugements contradictoires rendus entre Jean-Baptiste Sarcey et Benoîte Collet, veuve Sarcey, es-dits nom et qualité, par la seconde chambre dudit tribunal, le dix-huit janvier et le deux août mil huit cent trente-quatre, enregistrés.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

PREMIER LOT.

Ce lot se compose d'une maison et dépendances, situées à Lyon, rue et place de Trion, n. 77.

Cette maison, construite partie en maçonnerie et partie en pisé; forme un corps de logis double ayant sa façade principale au nord, sur la rue et la place de Trion où elle porte le n. 77; elle a caves voûtées en maçonnerie, rez-de-chaussée, premier étage et greniers au-dessus, couverte d'un toit à deux pentes et à tuiles creuses; au midi de l'un des corps des logis est une cour, dans laquelle on arrive par un portail; à l'orient et l'occident de cette cour, sont deux petits hangars couverts par un toit à tuiles creuses et à une seule pente; celui qui est à l'orient couvre un puits à eau claire, garni de sa margelle en pierre. Au midi de la cour est une construction en pisé en fort mauvais état; laquelle comprend un rez-de-chaussée servant d'écurie, surmonté d'un fenil couvert d'un toit à deux pentes et à tuiles creuses; à la suite et au midi de cette dernière construction est un espace de terrain, partie en nature de jardin, partie en cour vague, longeant le chemin des Fossés du côté d'occident. Ce jardin est clos par une haie vive et par un ancien mur de ville.

Ces bâtiments, cour, jardin et terrain vague à la suite, qui ont une superficie de 1245 mètres 75 centimètres carrés, ont été estimés par les experts à 15,200 fr.

DEUXIÈME LOT.

Ce lot comprend une maison formant deux corps de logis contigus; elle est située en la commune de la Guillotière, l'un des faubourgs de Lyon, à l'angle nord-est de la rue Madame et de celle de Condé.

Cet immeuble consiste en deux maisons d'inégale hauteur, quoiqu'il d'un même nombre d'étages.

La première de ces maisons ayant sa face sur la rue Madame, où elle porte le numéro 24, se compose d'une cave, d'un rez-de-chaussée, deux étages avec greniers sur cette rue; la façade de cette maison est percée à chaque étage de sept baies de portes ou fenêtres; sa construction est en grande partie en maçonnerie et en pan de bois et briques; elle est couverte en tuile.

La deuxième maison, contiguë et au nord de la précédente, forme l'angle de la rue Madame et de la rue de Condé; sur cette première rue elle porte le n. 26; l'allée qui la dessert a été établie aux dépens de la première maison. Cette seconde maison se compose d'une cave voûtée, d'un rez-de-chaussée, deux étages et greniers; sa construction est en maçonnerie, elle est couverte en tuiles creuses; la façade de cette maison sur la rue Madame est percée à chaque étage de trois baies de porte ou fenêtre; sur la rue de Condé il en existe quatre au rez-de-chaussée, un semblable nombre au premier étage, et trois au deuxième.

Ces deux maisons, qui embrassent une superficie de 245 mètres carrés environ, ont reçu dans le rapport des experts une estimation de 24,000 fr.

TROISIÈME LOT.

Ce lot comprend la maison située à Lyon, rue du Bœuf, n. 13. Cette maison d'ancienne construction, se compose d'un corps de logis double, d'une petite cour à la suite, au nord de laquelle est une petite aile de bâtiment contenant des cabinets d'aisance.

Le bâtiment sur la rue se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée composé d'une boutique et arrière-boutique, et de quatre étages au-dessus comprenant chacun deux pièces.

Le corps de logis sur le derrière et à l'orient de la cour contient une seule pièce à chaque étage. Le tout est couvert par des toits à tuiles creuses.

La façade principale de cette maison sur la rue est percée au rez-de-chaussée d'un grand arc de boutique, comprenant l'entrée du magasin et celle de l'allée au midi, au premier étage et au second d'une grande baie de fenêtre et d'une demi-fenêtre, et aux deux étages au-dessus de trois demi-fenêtres.

Cette maison, dans le rapport des experts, a été estimée 14,000 f.

QUATRIÈME LOT.

Ce lot est composé d'un petit domaine situé sur la commune de Francheville, canton de Vaugneray, arrondissement de Lyon (Rhône.)

Cet immeuble situé au territoire de Cassenoix, se compose de deux corps de bâtiment séparés par une cour, ayant entrée sur le chemin du pont d'Alai à la rivière de Tassin, et d'un tènement de fonds contigu, en nature de vigne, terre et prairie artificielle; cet immeuble est d'une seule étendue et d'une forme triangulaire.

Les deux corps de bâtiment sont construits en pisé, sans enduit à l'extérieur; l'un a rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus; l'autre a seulement rez-de-chaussée. Ils sont couverts en tuiles creuses; celui à l'orient de la cour sert à l'habitation du cultivateur; le corps de bâtiment qui est à l'occident de la cour se compose d'une écurie et d'une buanderie dans laquelle est un puits à eau claire.

La cour qui dessert ces bâtiments est close au nord sur le chemin par un mur où existe un portail à deux vantaux; au midi est un petit mur à hauteur d'appui couvert en dalles.

La contenance totale desdits immeubles est de 77 ares 60 centiares (soit 6 bicherées, ancienne mesure de Lyon); ils ont été estimés dans le rapport des experts à 4000 f.

Tous les immeubles désignés ci-dessus seront vendus en quatre lots, par-dessus l'estimation de chacun d'eux, et sous les charges, clauses et conditions insérées dans le cahier déposé au greffe; il ne sera point reçu d'enchère générale sur la totalité.

Le samedi quatre janvier mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sis en ladite ville, place Saint-Jean, palais de justice, ci-devant hôtel de Chevrières, et par-devant celui de MM. les juges

qui tiendra ladite audience, il sera procédé à l'adjudication préparatoire en quatre lots, sans enchère générale des immeubles ci-devant désignés.

Bruix, avoué,

Rue Tramassac, n. 2, au bas du Chemin-Neuf.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Brun, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon lieu où il est déposé. (72)

(74) Demain vendredi douze du courant, sur la place du marché du Change de cette ville, il sera procédé à la vente des objets saisis, consistant en tables, fauteuils, glace, livres reliés, poêle, grille, et beaucoup d'objets non détaillés; le tout au comptant. CHAVET.

ANNONCES DIVERSES.

(73) VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES

D'une maison et terrain contigus, situés à Lyon, quai de Pierre-Scise, n. 65.

Le mercredi 17 décembre 1834, heure de midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, n. 12.

Cette maison consiste en un rez-de-chaussée composant deux boutiques, trois étages au-dessus, et une petite cour au midi à la suite de laquelle se trouve le terrain aussi à vendre d'une superficie de 54 mètres 48 décimètres 43 centimètres.

Son entrée par un large passage commun, et sa proximité du grand port neuf de Pierre-Scise rendent cette maison très-propre à l'établissement de magasins et d'entrepôts, elle est en bon état de réparations, et son revenu annuel, résultant de baux très-modérés, s'élève à près de 3,000 francs nets d'impôts.

S'adresser, pour plus amples renseignements audit M^e Berrod, notaire, chargé de traiter de gré à gré avant le jour fixé pour l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

(51 2) Moulin à vendre.

Le dimanche 14 décembre 1834, à dix heures du matin, il sera procédé à Lagnieu, en l'étude de M^e Ravier, notaire, à la vente d'un moulin situé à Proulieu, canton dudit Lagnieu s'arrosant de Belley (Ain).

Ce moulin, réputé le plus fort de la contrée, est mu par un ruisseau dont le volume considérable et constant et la chute élevée peuvent être facilement employés à l'établissement de machines de la plus grande force.

Les prés-vergers et les terres qui l'entourent et en dépendent sont disposés de manière à faire un clos et une habitation des plus commodes et des plus agréables.

Placé vis-à-vis l'ancien couvent de Salettes, à quelques pas du Rhône qui lui sert de communication avec Lyon; à une lieue de Lagnieu, à la portée de plusieurs communes riches et populeuses et à proximité de plusieurs routes importantes. Ce moulin et toutes les usines qu'on y ajouterait ne peuvent qu'acquiescer une prospérité croissante et sout nue.

On donnera les plus grandes sûretés et facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Ravier.

(37 10) A louer de suite pour cause de départ. — Appartement fraîchement décoré composé de 6 pièces boisées et parquetées, avec cave et grenier, situé place Sathonnay, n. 7, au 1^{er}.

A vendre. — Dans le même local, glaces de iverst grands, rideaux, console et table à thé en acajou, et divers autres objets mobiliers, vins ordinaires et vins vieux en bouteilles, et un piano.

S'y adresser, de midi à 4 heures, ou rue St-Pierre, n. 23, au 2^e.

A louer de suite. — Magasin et arrière-magasin, au rez-de-chaussée, avec comptoir à l'entresol, tout agencé. S'adresser comme ci-dessus.

(23 8) On désire acheter un greffe de justice de paix dans le environs de Lyon.

S'adresser à M. Tolin, avoué à la cour, rue Bombarde n. 10.

(76) On demande à acheter un fonds de commerce de lingerie, mercerie, bonneterie, etc., en détail, bien achalandé et situé dans un bon quartier de cette ville.

S'adresser à M. Oddos, rue Bât-d'Argent, n. 21.

(75) Un jeune homme âgé de 19 ans, sachant très-bien lire écrire et calculer, ayant connaissance de la tenue des livres, ayant demeuré dans une des meilleures maisons de draperie de Grenoble l'espace de seize mois, manderait une place du même genre, sans exiger aucune rétribution les six premiers mois. Il offre les renseignements les plus satisfaisants.

S'adresser chez M. Charel, aubergiste, quai d'occident, n. 5, à Lyon.

(1442 5) ASSURANCE MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE.

L'agent général croit devoir rappeler à MM. les sociétaires qu'une Compagnie formée de ceux d'entr'eux qui voudraient y prendre part, et ayant pour but de s'assurer aussi mutuellement et sans frais contre les risques de la guerre et autres exceptés par les statuts, s'organise dans les bureaux de la compagnie primitive; il est instant que ceux qui désirent s'y adjoindre en faisant la déclaration antérieurement au 1^{er} janvier prochain, époque fixée pour sa mise en activité. GIRARDON.

AUX PYRAMIDES, RUE ST-HONORÉ, N. 295, A PARIS.

DÉPOT GÉNÉRAL DES FERMISERS DE VICHY.

Pastilles de Vichy: 2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces pastilles, recommandées par les médecins, neutralisent les aigreurs de l'estomac, excitent l'appétit et facilitent la digestion. Leur efficacité est aussi reconnue contre la gravelle et les affections calculeuses. Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.

AVIS ESSENTIEL. — Ces pastilles, marquées du mot Vichy, ne se délivrent qu'en boîtes portant le cachet de l'établissement

thermal de Vichy et la signature des fermiers. Dépôts à Lyon, chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13; à Vienne, chez M. Trouillet, pharmacien. (1467 2)

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint une coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon).

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les biberons de nouvelle forme pour allaiter ses enfants. (77)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF

de Séné*,

Préparé par PERENIN, Pharmacien, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n. 23, à Lyon.

Le nombre des guérisons, aussi promptes que surprenantes, opérées chaque jour par ce sirop, est un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment.

L'expérience prouve d'une manière incontestable qu'aucun sirop ni autre préparation de ce genre ne peuvent, en aucun cas, rivaliser avec ce puissant dépuratif. Les affections cutanées, les maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que DARTRES, GALES, rentrées ou auciennes, BOUTONS, PUSTULES, VIEUX ULCÈRES, DEMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉCOULEMENS, anciens ou récents, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont toujours cédé à l'influence de ce médicament.

Il remédie aux accidents mercuriels. * C. P. 159.

Des dépôts existent en France et à l'étranger.

On fait des envois. (Affranchir.) (1414 10)

Spectacles du 11 décembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Joconde, opéra. — Clotilde, drame.

GYMNASE LYONNAIS.

Vingt Ans plus tard, vaud. — Une Faute, vaud. — Salvoisy, vaud. — Deux Femmes contre un Homme, vaud.

BOURSE DE LYON du 10 décembre 1834.

Cinq pour cent, au comptant, »
— fin courant, »
Trois pour cent, au comptant, »
— fin courant, 78

BOURSE DE PARIS du 6 décembre.

Cinq pour cent, 106f 40 106f 55 106f 30 106f 55
— fin courant, 106f 80 106f 90 106f 60 106f 80
Trois pour cent, 77f 10 77f 10 76f 95 77f 10
— fin courant, 77f 25 78f 35 78f 15 78f 30
Quatre pour cent, 93f
Rentes de Naples, 93f 75 94f 93f 75 94f
— fin courant, 93f 50 93f 70 94f 40 93f 70
Rentes perpétuel, 43f 3/8
Emprunt cortès, 40f 1/4
Act. de la banque, »
Quatre canaux, 1160f
Caisse hypothéc., 630f
Emprunt d'Haïti, »



P.-E. PRUDHON, Rédacteur, l'un des Gérans.